

ÉCOLE ST-THOMAS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS 2023-2024

Tenue à l'école St-Thomas, à la salle Jeannine Fortin de l'école St-Thomas le 7 septembre 2023 à 18h30.

Étaient présents;

Membre de la direction : Mme Valérie Cardinal

Nom du Parent		
Mélissa Major		
Véronique Bégin Rajotte		
Delphine Costagliola		
Christine Séguin		
Matthew Heron		
Johanie Bédard		
Martine L'Ecuyer		
Emilie Gagnon		
Christian Lagueux		
Raphaëlle Roy-Lemire		
David Théorêt		
Emilie Bouffard		

COMPTE-RENDU

1. MOT DE BIENVENUE

M. Valérie Cardinal, directrice de l'école souhaite la bienvenue aux parents présents.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par <u>Véronique Bégin-Rajotte</u> et secondé par <u>Émilie Gagnon</u> d'adopter l'ordre du jour tel quel; adopté à l'unanimité.

Nomination d'un(e) secrétaire :

Il est proposé par <u>Christine Séguin</u> et secondé par <u>Véronique Bégin Rajotte</u> de nommer Mme Marie-Michèle Bélair, comme secrétaire; adopté à l'unanimité.

2.1 Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale des parents du 8 septembre 2022 :

Il est proposé par <u>Christine Séguin</u> et secondé par <u>Véronique Bégin</u>
<u>Rajotte</u> d'adopter le compte-rendu de la dernière assemblée générale des parents, tenue le 8 septembre 2022, tel quel; adopté à l'unanimité.

3. EXPLICATIONS SUR LA COMPOSITION ET LES FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, DU COMITÉ DE PARENTS ET L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS.

La directrice, *Valérie Cardinal*, fournit quelques explications sur la composition et fonctions du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents.

4. Présentation du rapport annuel du Conseil d'établissement de l'année scolaire 2022-2023.

Le rapport est disponible sur le site de l'école.

5. MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS

5.1 Nombre de représentants parents à élire au conseil d'établissement et durée des mandats.

Six parents siègent au conseil d'établissement de l'école; trois d'entre eux ont terminé

leur mandat à la fin de l'année scolaire 2022-2023 et **trois** d'entre eux termineront leur mandat à la fin de l'année scolaire 2023-2024. Il faut donc élire deux (3) représentants pour un mandat deux ans.

Les membres sortants sont : M. Martin Noël, Mme Loménia Raposo et Mme Audrey Trecasse.

Les membres restants sont : Mme Christine Séguin, Mme Véronique Bégin Rajotte et Mme Marie-Pierre Gauthier.

Les trois nouveaux membres seront élus pour un mandat d'une durée de deux ans.

Nomination d'un président d'élection :

Mme Valérie Cardinal agira à titre de présidente d'élection.

Élection des parents au conseil d'établissement :

La direction de l'école débute la période de mise en candidatures;

Madame ou monsieur :	accepte ou refuse
Delphine Costagliola	⊠ Accepte
	☐ Refuse
Émilie Gagnon	☑ Accepte
	☐ Refuse
Johanie Bédard	☑ Accepte
	☐ Refuse
	☐ Accepte
	☐ Refuse
	☐ Accepte
	☐ Refuse

À la suite des mise candidatures, <u>Christine Séguin</u>, propose l'élection en bloc des trois candidates, <u>Martine Lécuyer</u> appuie la proposition.

Les trois parents sont élus pour un mandat de 2 ans.

Madame ou Monsieur	Pour un mandat de deux ans
Delphine Costagliola	Pour un mandat de deux ans
Émilie Gagnon	Pour un mandat de deux ans
Joannie Bédard	Pour un mandat de deux ans

5.2 Élection des substituts au conseil d'établissement :

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour nommer un ou des substituts au conseil d'établissement de l'école.

Madame ou Monsieur	accepte ou refuse	
David Théorêt	⊠ Accepte	
	☐ Refuse	
Raphaëlle Roy	□ Accepte	
	☐ Refuse	
Christian Lagueux		
	☐ Refuse	
Matthew Heron		
	☐ Refuse	

Les parents substituts, <u>M. Théorêt, Mme Roy-Lemire, M, Lagueux et M. Héron</u>, sont élus comme **substitut(s)** au conseil d'établissement de l'école.

5.3 Élection du représentant au comité de parents :

La direction de l'école procède à l'appel de candidatures pour élire un représentant au comité de parents **parmi** les représentants des parents déjà membres du conseil d'établissement de l'école ainsi qu'un substitut pour siéger.

Madame ou Monsieur	accepte ou refuse	
À venir	☐ Accepte	
	☐ Refuse	
	☐ Accepte	
	☐ Refuse	

Nomination d'un substitut au comité de parents :

Madame ou Monsieur	accepte ou refuse
	☐ Accepte

☐ Refuse
☐ Accepte
☐ Refuse

Les 2 membres sont élus comme représentant et substitut au comité de parents de l'école St-Thomas.

6. FORMATION D'UN ORGANISAME DE PARTICIPATION DES PARENTS.

AG - 2023-09-07

Il est proposé par <u>David Théorêt</u> et secondé par <u>Véronique Bégin-Rajotte</u> de former un comité O.P.P. à l'école St-Thomas pour l'année scolaire 2023-2024 La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Cardinal communiquera très bientôt par courriel avec les nouveaux membres pour les inviter à la première séance du conseil d'établissement.

Il est proposé par <u>Matthew Heron</u> et secondé par <u>Delphine Costagliola</u> de lever l'assemblée. La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée se termine à <u>18:58</u>.